

N° 21-017

LE PRÉSIDENT ET LES QUESTEURS,

Vu le chapitre IV du titre premier du Règlement de l'Assemblée nationale,

Vu les titres premier et III du Règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale,

Vu l'arrêté du Bureau n° 103/XIV du 25 novembre 2015,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 89-063 du 14 novembre 1989 relatif aux principes généraux des concours,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 15-096 du 2 décembre 2015 relatif à la réglementation des concours externe et interne d'assistant de direction et de gestion,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 09-074 du 19 juin 2009 relatif aux conditions de diplômes requises pour les concours externes d'administrateur et de rédacteur des comptes rendus,

Vu les décisions prises en réunions de Questure les 17 décembre 2020 et 14 janvier 2021,

Sur la proposition du Secrétaire général de l'Assemblée et de la Présidence et du Secrétaire général de la Questure,

ARRÊTENT :

Article premier – Un concours externe pour le recrutement de 8 assistants de direction et de gestion est ouvert.

En application de l'article 2 de l'arrêté du Président et des Questeurs n° 89-063 du 14 novembre 1989 relatif aux principes généraux des concours, qui autorise le jury à inscrire sur une liste complémentaire un nombre de candidats pouvant aller jusqu'à 75 % du nombre de postes offerts sur la liste principale, cinq candidats pourront être inscrits sur une liste complémentaire.

Article 2 – La date à partir de laquelle les dossiers d'inscription seront mis à disposition est fixée au **lundi 1^{er} février 2021** (15 heures).

La clôture des inscriptions est fixée au **lundi 1^{er} mars 2021** (minuit).


Les conditions de diplômes ou d'équivalence, de nationalité, ainsi que, pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans, de régularité de leur position au regard des obligations de service national, sont appréciées à la date de clôture des inscriptions. Elles doivent être justifiées par les candidats à cette même date.

Des compléments d'information peuvent être demandés aux candidats par l'administration.

Fait à Paris, au Palais-Bourbon,

le 21 JAN. 2021

LE PRÉSIDENT,

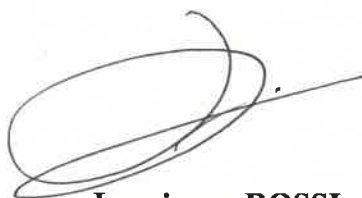


Richard FERRAND



Florian BACHELIER

LES QUESTEURS,



Laurianne ROSSI



Éric CIOTTI